



N°2021

**ARRETE DU MAIRE NOMMANT DES MEMBRES NON-ELUS DES COMITES  
CONSULTATIFS**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2143-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 avril 2026, portant création de comités consultatifs et approbation du règlement intérieur ;

Vu les candidatures reçues en mairie ;

Arrête :

Article 1er – Sont nommés membres des comités consultatifs de Bubry, les personnes suivantes:

Comités	Membres n/élus
1 - Bâtiments, voiries, réseaux	Véronique LE MOULEC Jean-Luc BECKER
2 - Education, enfance, jeunesse, citoyenneté	Mailys JAFFRE Sandrine HALLAERT Julie LOTHORE
3 - Culture, communication	Fabrice GUYOMARD Jennie DESRUTINS
4 - Aménagement, urbanisme, habitat, environnement	Dominique DESHAYES Antoine BONTE Patricia LE PIMPEC
5 - Organisation et gestion communale	Fabrice GUYOMARD Mégane THOMAZO Isabelle LE GOURRIEREC
6 - Sports, loisirs, vie associative,	Michel LE POCHAT Yannick TREHIN Franck STRUGEON
7 - Développement économique, agriculture	Véronique LE MOULEC Odile PENEAU

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché en mairie ou publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Bubry, le 11 mai 2026  
Le Maire,  
Roger THOMAZO

